



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 2.1

N° de la demande 2010-5056
Demande : B.2.1 – Propriétés chimiques nouvelles ou modifiées d'une préparation commerciale ou d'un concentré de fabrication – garantie
Produit : Générateur de chlore automatique ECO-matic COMM 360
N° d'homologation : 30295
Matières actives (m. a.) : Dispositif
N° de document de l'ARLA : 2369764

Objet de la demande

La présente demande vise à homologuer le nouveau générateur de chlore automatique ECO-matic COMM 360 pour piscines et spas de classe commerciale dans la CU 29 (Piscines).

Évaluations sanitaires

Le chlore est utilisé depuis longtemps comme agent antimicrobien dans les piscines et les spas. Les concentrations de cuivre proposées sont inférieures aux valeurs d'usage actuelles et à celles qui sont stipulées dans les Recommandations pour la qualité de l'eau potable, et les concentrations cibles de chlore et de cuivre correspondent aux valeurs qui sont actuellement homologuées pour ce profil d'emploi. Par conséquent, aucune donnée sur la toxicité n'est exigée.

Une évaluation sanitaire qualitative a été effectuée pour l'homologation d'un nouveau dispositif, le générateur de chlore automatique ECO-matic COMM 360, qui produit du chlore pour supprimer les bactéries et les algues dans les piscines et les spas. L'exposition au chlore et au cuivre des baigneurs et des personnes qui manipulent ce dispositif ne devrait pas dépasser l'exposition résultant des utilisations qui sont actuellement homologuées.

Évaluation de la valeur

Des données sur l'efficacité provenant d'un essai effectué en triple en laboratoire ont été soumises pour confirmer la quantité quotidienne de chlore résiduel libre (CRL) produite par le générateur de chlore automatique ECO-matic COMM 360. Le dispositif peut générer une quantité de CRL maximale de 0,85 kg par jour et offrir un volume de traitement maximal de 50 000 L. Le générateur de chlore automatique ECO-matic COMM 360 peut donc générer une quantité suffisante de CRL pour l'obtention des concentrations de 1 à 3 ppm et de 3 à 5 ppm requises dans les piscines et les spas de classe commerciale.

Évaluation des propriétés chimiques et évaluation environnementale

Aucune évaluation chimique ou environnementale n'a été requise pour la présente demande.

Conclusion

L'ARLA a évalué les renseignements disponibles sur le générateur de chlore automatique ECO-matic COMM 360 et elle a jugé qu'ils sont suffisants pour appuyer son homologation complète.

References

PMRA Document Number	Reference
1974442	2010, CSA/UL Approval Letters, DACO: 0.8.9
2012865	2011, Trial Chlorine Output Test COMM360, DACO: 10.2.3.4(E)

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2014

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.